

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

28 Mars 2014

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

Ville de Mont de Marsan

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 MARS 2014

Numéro : 2014/03/28

Nombre de conseillers en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 24 mars 2014, les membres composant le conseil municipal de la ville de Mont de Marsan se sont réunis salle du Conseil Municipal, le 28 mars 2014 à 12 heures sous la présidence de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, maire.

Sont présents :

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Monsieur. Hervé BAYARD, Madame Muriel CROZES, Monsieur Bertrand TORTIGUE, Madame Marie-Christine BOURDIEU, Monsieur Charles DAYOT, Madame Chantal DAVIDSON, Monsieur Farid HEBA, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET, Madame Catherine PICQUET, Monsieur Jean-Paul GANTIER, Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL, Monsieur Gilles CHAUVIN, Madame Chantal COUTURIER, Monsieur Bruno ROUFFIAT, Madame Chantal PLANCHENAULT, Monsieur Nicolas TACHON, Madame Stéphanie CHEDDAD, Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Madame Pascale HAURIE, Monsieur Jean-Marie BATBY, Madame Marina BANCON, Monsieur Guy PARELLA, Madame Odette DI LORENZO, Monsieur Arsène BUCHI, Madame Anne-Marie PITA-DUBLANC, Monsieur Michel MEGE, Madame Jeanine LAMAISON, Monsieur Philippe EYRAUD, Madame Claude TAILLET, Monsieur Renaud LAHITETE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Madame Muriel GRANDEMANGE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Madame Karen JUAN, Monsieur Julien ANTUNES, Madame Céline PIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Nicolas TACHON Conseiller Municipal, est désigné pour remplir cette fonction.

Début de séance à 12 h 00

Madame le Maire : Mesdames Messieurs je vais procéder à l'appel des élus dans l'ordre du tableau et vous me direz s'il y a des procurations.

Sont installés dans leurs fonctions :

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Monsieur. Hervé BAYARD, Madame Muriel CROZES, Monsieur Bertrand TORTIGUE, Madame Marie-Christine BOURDIEU, Monsieur Charles DAYOT, Madame Chantal DAVIDSON, Monsieur Farid HEBA, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET, Madame Catherine PICQUET, Monsieur Jean-Paul GANTIER, Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL, Monsieur Gilles CHAUVIN, Madame Chantal COUTURIER, Monsieur Bruno ROUFFIAT, Madame Chantal PLANCHENAULT, Monsieur Nicolas TACHON, Madame Stéphanie CHEDDAD, Monsieur Thierry

SOCODIABEHÈRE, Madame Pascale HAURIE, Monsieur Jean-Marie BATBY, Madame Marina BANCON, Monsieur Guy PARELLA, Madame Odette DI LORENZO, Monsieur Arsène BUCHI, Madame Anne-Marie PITA-DUBLANC, Monsieur Michel MÈGE, Madame Jeanine LAMAISON, Monsieur Philippe EYRAUD, Madame Claude TAILLET, Monsieur Renaud LAHITÈTE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Madame Muriel GRANDEMANGE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Madame Karen JUAN, Monsieur Julien ANTUNES, Madame Céline PIOT.

Je vous remercie, pas de procuration donc. Je vous déclare installés dans vos fonctions de conseillers municipaux.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance, et en règle générale c'est l' élu le plus jeune, je crois que l' élu ici c'est Monsieur Nicolas TACHON, êtes-vous d'accord ? Pas d'opposition ? Très bien, Monsieur Nicolas TACHON sera donc notre secrétaire de séance.

Je vais demander au Doyen d'âge, Monsieur Jean-Paul GANTIER de prendre la Présidence de cette séance et nous allons donc changer de place.

Monsieur Jean-Paul GANTIER : Bonjour à tous, nous allons de nouveau procéder à l'appel pour respecter les règles :

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Monsieur. Hervé BAYARD, Madame Muriel CROZES, Monsieur Bertrand TORTIGUE, Madame Marie-Christine BOURDIEU, Monsieur Charles DAYOT, Madame Chantal DAVIDSON, Monsieur Farid HEBA, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET, Madame Catherine PICQUET, Monsieur Jean-Paul GANTIER, Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL, Monsieur Gilles CHAUVIN, Madame Chantal COUTURIER, Monsieur Bruno ROUFFIAT, Madame Chantal PLANCHENAU, Monsieur Nicolas TACHON, Madame Stéphanie CHEDDAD, Monsieur Thierry SOCODIABEHÈRE, Madame Pascale HAURIE, Monsieur Jean-Marie BATBY, Madame Marina BANCON, Monsieur Guy PARELLA, Madame Odette DI LORENZO, Monsieur Arsène BUCHI, Madame Anne-Marie PITA-DUBLANC, Monsieur Michel MÈGE, Madame Jeanine LAMAISON, Monsieur Philippe EYRAUD, Madame Claude TAILLET, Monsieur Renaud LAHITÈTE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Madame Muriel GRANDEMANGE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Madame Karen JUAN, Monsieur Julien ANTUNES, Madame Céline PIOT.

Ayant tous répondu présent, le quorum est atteint.

Nous allons donc procéder à l'élection du Maire, qui aura lieu par un vote à bulletin secret. Il y a lieu d'avoir deux assesseurs, le conseil municipal est-il d'accord pour que ce soit Monsieur Antoine VIGNAU-TUQUET et Madame Karen JUAN ? Ok

La première question à l'ordre du jour est l'élection du Maire par le conseil municipal. Rappelons les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, qui précise que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Qui est candidat à la fonction de Maire ? Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, pas d'autre candidat ? Vous avez dans les chemises jaunes pour l'élection du Maire des bulletins vierges sur lesquels vous inscrirez le nom du Maire que vous souhaitez, vous le mettrez ensuite dans la petite enveloppe bleue, prévue à cet effet et ensuite nous ferons l'appel dans l'ordre indiqué pour le vote du Maire.

Il est procédé au vote à bulletin secret et en suivant à l'appel pour le dépôt des bulletins dans l'urne prévu à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants au premier tour de scrutin:

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)
- nombre de votants : trente neuf (39)
- nombre de bulletins blancs ou nuls : sept (7)
- suffrages exprimés : trente deux (32)
- majorité absolue : dix sept (17)

Ont obtenu :

- Mme Geneviève DARRIEUSSECQ: 32 voix

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Délibération N°01

Nomenclature ACTE :

5.1.1 Élection exécutif Maire

Objet : Élection du Maire

Rapporteur : Le doyen d'âge : Monsieur Jean-Paul GANTIER

Note de synthèse et délibération

A la demande du Maire sortant, le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il procède de nouveau à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre trente neuf (39) conseillers présents et constate que la condition de quorum (20 conseillers) posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs :

- M. Antoine VIGNAU-TUQUET
- Mme Karen JUAN

Le Président de séance fait un appel à candidatures.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)
- nombre de votants : trente neuf (39)
- nombre de bulletins blancs ou nuls : sept (7)
- suffrages exprimés : trente deux (32)
- majorité absolue : dix sept (17)

Ont obtenu :

- Mme Geneviève DARRIEUSSECQ: 32 voix

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après vote à bulletin secret,**

Le conseil municipal,

Prend acte de l'acceptation de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ d'exercer les fonctions de Maire.

Madame le Maire : Je ne m'attendais pas aux fleurs, ça me fait très plaisir. Je voulais juste dire un petit mot, je suis bien sûr très honorée et je vous remercie et remercie la confiance du conseil municipal. Je suis très honorée et émue, peut-être plus qu'en 2008 ou différemment en tout cas parce que je connais la fonction et les défis qui nous attendent. Je sais aussi la confiance que les Montois ont mis en nous, donc nous avons à relever un défi important.

Nous le ferons ensemble, nous le ferons dans la responsabilité, dans la confiance, dans un sens de l'éthique politique que je souhaite dans notre équipe municipale complète un sens de l'éthique qui d'abord pour la première notion est le respect, respect au sein de l'équipe municipale, respect de nos concitoyens et respect de nos agents municipaux. J'en fais des règles de bases. Ce sont des règles qui nous ont animées pendant six ans et qui continueront de nous animer.

Deuxième chose je crois à la loyauté ; je crois bien sûr à l'honnêteté ; aux discours de vérité ; à l'exemplarité des élus. Ce sont des valeurs à la tête de cette commune dont je souhaite être le garant et je sais que je peux compter sur toute l'équipe municipale au complet pour avancer dans ce cadre, qui est un cadre nécessaire pour que les responsables publics, les élus soient respectés par leurs concitoyens.

Bien sûr nous mettrons en œuvre les choses pour lesquelles le programme, je veux dire les actions pour lesquelles nous avons été élus. Bien sûr nous le ferons dans un contexte compliqué et difficile qui me fait dire que mon émotion aussi vient du fait que je suis consciente que la tâche va être ardue. Elle va être ardue pour tous les élus nouveaux de nos collectivités territoriales, mais ardue ne veut pas dire que l'on jettera l'éponge, au contraire, cela nous demandera une remise en question permanente et cela nous demandera de la créativité ; cela nous demandera de réfléchir ; cela nous imposera un langage de vérité vis à vis de nos concitoyens mais en tous cas ce challenge-là on le relèvera avec beaucoup d'ambition et beaucoup d'énergie.

Le fonctionnement du conseil municipal, je l'ai toujours voulu ouvert, la parole y est libre, libre tant que les débats bien sûr restent dans un cadre correcte et classique et ne débordent pas de ce que nous avons à débattre sur ce conseil municipal. Je souhaite toujours procéder de la même façon, je n'ai jamais coupé un micro, je pense que je ne couperai pas et je continuerai à avoir cette attitude et en tous les cas je le souhaite.

Le conseil municipal doit être immédiatement sur le terrain. Nous devons être près de nos concitoyens. Nous avons une mission en termes de liens sociales. Nous avons une mission aussi je crois auprès de nos populations. C'est un engagement fort, et l'engagement de l'élu est un engagement qui est important et qui doit être poursuivi dans le temps et donc pendant tout le mandat.

Deuxième chose, je souhaite avoir un conseil municipal où chacun à sa part de responsabilité, sa part de travail et de dossiers à traiter. Nos commissions municipales devront se réunir régulièrement. J'invite chacun, majorité, minorité, à participer activement au travail de l'équipe municipale qui doit être un travail de toute l'équipe municipale. On peut ne pas être d'accord sur certains points mais l'on peut toujours faire des propositions constructives qui seront toujours les bienvenues dans l'action municipale. Ce n'est qu'à ce prix, je crois, que nous arriverons à pouvoir avancer dans des conditions rassurantes pour la population qui a vraiment besoin d'élus qui se parlent et qui s'écoutent.

Je vous dis tout simplement après ce discours, j'ai un peu d'émotion donc j'ai un peu de mal à parler comme d'habitude, vous dire très simplement le bonheur que j'ai de diriger cette équipe municipale, le plaisir que j'aurai avec vous de travailler au quotidien. Je serai un peu peut-être le capitaine du navire. Le navire à un cap, nous arriverons à bon port même s'il y a un peu de tempête ou un peu de houle quelquefois parce que les conditions d'exercice là et les conditions de notre pays ne sont pas toujours simples et puis surtout nous n'avons pas beaucoup de vision à long terme. En tous les cas sachez que le capitaine que je veux être sera toujours un capitaine à votre écoute et à l'écoute des

Montois, et la participation de chacun sera essentiel. Je vous remercie donc pour votre confiance et vive Mont de Marsan et vive son nouveau Conseil Municipal.

Délibération N°02

Nomenclature ACTE :

5.1.1 Élection exécutif

Objet : Création du nombre de postes d'adjoint au Maire

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal de Mont-de-Marsan détermine le nombre de postes d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % arrondi à l'entier inférieur de l'effectif légal au maximum.

Délibération

Ce pourcentage donne pour la commune de Mont-de-Marsan un effectif légal maximum de onze (11) adjoints.

En conséquence, je vous propose de fixer à onze (11) le nombre de postes d'adjoints au Maire et de procéder au vote à main levée.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Après vote à main levée,**

**Le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents**

DECIDE

- la création de onze (11) postes d'adjoints au Maire

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération N°03

Nomenclature ACTE :

5.1.1 Élection exécutif

Objet : Élection de la liste des adjoints au Maire

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse

Dans les communes de plus de 1000 habitants, l'élection des adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes conformément à la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule au scrutin secret.

Délibération

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. La constitution des listes d'adjoints doit se faire dans le respect de la règle de parité (CGCT article L.2122-7-2).

Le conseil municipal propose de laisser un délai de deux (2) minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une (1) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

La liste de 11 candidats au poste d'adjoints proposée est la suivante :

Liste 1
Hervé BAYARD
Bertrand TORTIGUE
Marie-Christine BOURDIEU
Charles DAYOT
Chantal DAVIDSON
Farid HEBA
Éliane DARTEYRON
Catherine PICQUET
Jean-Paul GANTIER
Cathy DUPOUY VANTREPOL
Gilles CHAUVIN

Appel des membres du conseil municipal pour dépôt du vote dans l'urne prévu à cet effet :

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Monsieur. Hervé BAYARD, Madame Muriel CROZES, Monsieur Bertrand TORTIGUE, Madame Marie-Christine BOURDIEU, Monsieur Charles

DAYOT, Madame Chantal DAVIDSON, Monsieur Farid HEBA, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET, Madame Catherine PICQUET, Monsieur Jean-Paul GANTIER, Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL, Monsieur Gilles CHAUVIN, Madame Chantal COUTURIER, Monsieur Bruno ROUFFIAT, Madame Chantal PLANCHENAU, Monsieur Nicolas TACHON, Madame Stéphanie CHEDDAD, Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE, Madame Pascale HAURIE, Monsieur Jean-Marie BATBY, Madame Marina BANCON, Monsieur Guy PARELLA, Madame Odette DI LORENZO, Monsieur Arsène BUCHI, Madame Anne-Marie PITA-DUBLANC, Monsieur Michel MEGE, Madame Jeanine LAMAISON, Monsieur Philippe EYRAUD, Madame Claude TAILLET, Monsieur Renaud LAHITETE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Madame Muriel GRANDEMANGE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Madame Karen JUAN, Monsieur Julien ANTUNES, Madame Céline PIOT.

Résultats du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Zéro (0)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : Trente Neuf (39)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : Sept (7) blanc et un (1) nul
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : Trente et un (31)
- e. Majorité absolue : Seize (16)

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé BAYARD	31	Trente et un
Bertrand TORTIGUE	31	Trente et un
Marie-Christine BOURDIEU	31	Trente et un
Charles DAYOT	31	Trente et un
Chantal DAVIDSON	31	Trente et un
Farid HEBA	31	Trente et un
Éliane DARTEYRON	31	Trente et un
Catherine PICQUET	31	Trente et un
Jean-Paul GANTIER	31	Trente et un
Cathy DUPOUY VANTREPOL	31	Trente et un
Gilles CHAUVIN	31	Trente et un

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste

conduite par Mme Geneviève DARRIEUSSECQ. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur dans le tableau ci-dessus.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré
Après vote à bulletin secret,**

**Le conseil municipal,
A la majorité absolue**

APPROUVE

La liste des 11 adjoints au Maire dont les noms figurent ci-après :

Hervé BAYARD
Bertrand TORTIGUE
Marie-Christine BOURDIEU
Charles DAYOT
Chantal DAVIDSON
Farid HEBA
Éliane DARTEYRON
Catherine PICQUET
Jean-Paul GANTIER
Cathy DUPOUY VANTREPOL
Gilles CHAUVIN

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Madame le Maire : Bien, notre séance se termine, c'était quelque chose de formel, d'important, l'installation du conseil municipal, l'élection du Maire. Je voudrais quand même vous donner une information importante, le prochain conseil municipal aura lieu le 10 avril, il y aura la désignation de conseillers municipaux dans de très nombreuses instances, commissions et autres instances extérieures et nous aurons aussi un débat d'orientations budgétaires. Rendez-vous le 10 avril. A toutes et tous j'adresse mes remerciements et une très très bonne journée. Merci.

La séance est levée à 12 h 50.

Geneviève DARRIEUSSECQ
Maire de Mont de Marsan,
Conseillère Régionale d'Aquitaine.

